

nitoba avaient déposé leurs bonnes espèces sonnantes, mais la banque était sans actif liquide. Elle avait été trop généreuse dans ses prêts immobiliers.

L'honorable M. McMEANS: C'était une banque d'épargne.

L'honorable M. CASGRAIN: Eh bien, les fermiers auraient perdu toutes leurs épargnes si le Gouvernement n'avait pas demandé à l'Association des banquiers—représentant ces terribles banquiers—de consentir pas de prêts sans garantie—d'aller renflouer l'établissement en détresse. La banque avait, je le répète, fait trop de prêts immobiliers.

L'honorable M. McMEANS: Cette banque ne prêtait pas d'argent; elle ne recevait que les dépôts d'épargne.

L'honorable M. CASGRAIN: Où sont donc allés les quatorze millions? Les épargnes auraient été perdues si l'Association des banquiers n'avait pas pris à sa charge les \$14,000,000. Quoi qu'il en soit, c'est le montant mentionné par un nommé Taylor, qui était alors le chef de l'Opposition. Il n'en est pas moins vrai que les banquiers ont sauvé la situation.

Le très honorable M. MEIGHEN: L'honorable sénateur ne sait-il pas que les banquiers ont refusé d'accepter les garanties de la province pour sauver la situation, et que le mérite doit en revenir à quelque autre?

L'honorable M. CASGRAIN: J'ai dit que c'était à l'instance du Gouvernement.

Le très honorable M. MEIGHEN: Qu'entend l'honorable sénateur quand il dit "à l'instance"? Quel en est l'effet?

L'honorable M. CASGRAIN: Le Gouvernement était prêt à payer, si d'autres n'avaient pas payé.

Quelques honorables SENATEURS: Oh! Oh!

L'honorable M. CASGRAIN: Songez à la différence qui existe entre un cultivateur des vastes prairies de l'Alberta et, disons, un cultivateur des Etats-Unis. Le cultivateur de l'Alberta, accompagné de sa femme, est peut-être venu du Michigan et a peut-être déposé ses économies dans une banque canadienne. Sa femme lui dit: "Dans quelle situation serions-nous si nous étions au Michigan, où nous vivions auparavant?" Ceux, vous le savez, qui avaient des dépôts en banque au Michigan ne pouvaient pas les retirer. Les banques les gardaient. M. Roosevelt a dû croire qu'il serait décent que ces déposants obtinssent au moins le montant de leur dépôt en banque.

Cette Banque centrale qu'il est projeté d'établir serait capitalisée à \$5,000,000. Avec un tel capital, son champ d'action serait très limité. Un petit nombre de financiers de Montréal pourraient facilement acheter toutes les actions de la Banque si elles étaient émises dans le public. Je crois savoir que le leader de l'Opposition dans une autre Chambre voulait que le Gouvernement mît les \$5,000,000. Le Gouvernement pourrait certes faire la mise de fonds, et il la fera certainement si le projet n'est pas rationnel.

Quelques honorables SENATEURS: Oh! Oh!

L'honorable M. CASGRAIN: Examinons la situation de la radio. Nous retirons un revenu assuré des permis émis aux propriétaires d'appareils récepteurs, et tout allait bien. Diverses corporations possédaient des stations de radio-diffusion, et la radio fonctionnait bien. Tout le monde était satisfait, et l'on n'avait rien à reprocher à personne. Mais le Gouvernement décida d'intervenir.

Quelques honorables SENATEURS: Oh! Oh!

L'honorable M. CASGRAIN: Pourquoi cette intervention dans la radio? Qu'est-il arrivé? A l'heure actuelle, nous ne retirons plus de revenu des permis, parce que la Commission de la Radio emploie tous ces fonds; de plus, nous devons faire une nouvelle avance d'argent. C'est une piètre politique.

Cette Banque centrale paiera des dividendes de cinq ou six pour cent, pas davantage. Or je me demande durant combien de temps elle en paiera. Ces dividendes ne sont pas garantis. Un certain bénéfice découlera de ce projet, si jamais il se réalise, ce que je n'espère pas. Nos banques perdront leur droit d'émettre des billets, et seule la Banque centrale aura ce droit. Quelle en sera la conséquence? Je connais une importante succession dans la cité de Montréal qui serait atteinte. Dans ses dernières volontés, le testateur a stipulé que certaines actions de la Banque de Montréal ne devaient pas être vendues. Or, comme la Banque de Montréal ne pourra plus émettre de billets, un procès est déjà engagé devant les tribunaux pour obtenir la permission de vendre ces actions. Cela n'est certes pas très encourageant—engager un procès pour faire casser un testament.

La Commission qui a fait enquête sur la situation bancaire se composait de cinq membres. Il y avait Lord Macmillan, un monsieur très distingué. J'ai échangé avec lui une correspondance au cours de laquelle il m'écrivit de sa main une lettre très polie couvrant trois pages et demie. J'ai un profond respect pour